



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Délibération CA – 20241012-35

Reims, le 11 décembre 2024

**DELIBERATION**  
**Relative à l'installation et la création des Commissions**

Vu le code de l'éducation nationale,  
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

**Point de l'ordre du jour :**

Installation et créations des commissions

**Vu l'exposé des motifs énoncé en séance**

**Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration du Crous de Reims autorise l'installation et la création des commissions conformément au document annexé

**Article 1 :**

Il est institué auprès du Conseil d'administration une commission consultative de lutte contre les discriminations et pour l'inclusion

**Article 2 Les missions de la commission sont les suivantes**

La commission est chargée de prendre connaissance des actions du Crous dans le domaine de la prévention des discriminations et pour favoriser l'inclusion. Elle est chargée et de proposer tout projet ou action sur ces sujets.

**Article 3 La composition de la commission est la suivante**

- Le Directeur général du Crous de Reims
- La Directrice adjointe du Crous de Reims
- Le Directeur de la Vie Étudiante du Crous de Reims
- La Conseillère technique des services sociaux
- La Vice-présidente étudiante du Crous de Reims
- Les six élus étudiants au Conseil d'Administration du Crous ou leurs suppléants.
- A titre consultatif tout autre expert ou intervenant susceptible d'apporter un éclairage sur les sujets traités sur sollicitation du directeur du Crous et de la vice présidente étudiante

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 3

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

**La Présidente du Conseil d'administration**

Véronique Perdereau

